



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GENERAL

BUREAU D'APPUI A LA COOPERATION EXTERIEURE



UNION EUROPEENNE

PROGRAMME APPUIS INSTITUTIONNELS AU SECTEUR DES INFRASTRUCTURES

AVIS DE MARCHÉ

2020/S 247-609361

APPEL D'OFFRES : INFORMATIONS GÉNÉRALES

I.1) Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Nom officiel: Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, Ordonnateur National du FED-
Représenté par le Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE)

Adresse postale: Immeuble ex-Ambassade des USA, en face du English Teaching Program
(ETP), 1er étage, Antsahavola

Ville: Antananarivo

Code postal: 101

E-mail: baon@moov.mg

adresse internet: www.bace.mg

II.1.1) Titre :

Assistance technique dans le cadre de l'appui institutionnel au Ministère en charge des Travaux Publics.

Numéro de référence : DEVCO/TNR/2020/EA-RP/0046

II.1.2) Code CPV principal

71356200 Services d'Assistance technique

II.1.3) Nature du marché

Services

II.1.4) Brève description du contrat

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Appuis Institutionnels au secteur des Infrastructures, Convention de financement MG/FED/039-935 du Programme Indicatif National 11è FED, il est envisagé de mettre en œuvre des activités relatives à l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire, au renforcement des capacités du personnel et à l'appui en termes d'équipements et matériels des Ministères sectoriels concernés.

Le présent marché concerne **l'appui en termes d'Assistance technique à l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire et en renforcement de capacités du Ministère en charge des**

Travaux Publics. La période de mise en œuvre opérationnelle du programme étant de 48 mois à compter du 01 octobre 2019, date de mise en vigueur de la Convention de Financement.

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur hors TVA : 1 100 000 EUR

IV.1.1.) Type de procédure

Restreinte

II.1.6) Information au sujet des lots

Ce contrat est divisé en lots : non

Un lot seulement

APPEL D'OFFRES : INFORMATIONS PAR LOT

II.2) Description

II.2.3) Lieu d'exécution

Zone géographique bénéficiant de l'action : Antananarivo - Madagascar

II.2.5) Critère d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont définis dans les documents d'appel d'offres uniquement

II.2.14) Informations additionnelles

Services/Travaux complémentaires

À la suite du contrat initial résultant de la présente procédure d'appel d'offres, de nouveaux services ou travaux consistant dans la répétition de services ou travaux similaires, jusqu'à concurrence du montant estimé de 550 000 Euros, peuvent être confiés au contractant initial par procédure négociée sans publication préalable d'un avis de marché, à condition que les nouveaux services ou travaux soient conformes au même projet de base.

IV.2.2) Date limite de soumission des offres ou des demandes de participation

Date: 13 janvier 2021

Heure locale: 15h30

IV.2.6) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire doit maintenir l'offre

Durée en mois: Trois (03) (à partir de la date indiquée pour la soumission de l'offre)

IV.2.7) Modalités relatives à l'ouverture des offres

Date: 21 janvier 2021

Heure locale: 09h30

Lieu: Salle de réunion

Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE)

Ex-bâtiment Ambassade des USA – 1^e Etage

En face de l'English Teaching Program (ETP)

Antsahavola-Antananarivo

Informations relatives aux personnes autorisées et à la procédure d'ouverture : voir l'adresse Internet fournie dans la section I.3.

Informations additionnelles au sujet de l’Avis de Marché

Assistance technique dans le cadre de l’appui institutionnel au Ministère en charge des Travaux Publics

Antananarivo – Madagascar

1. Type de contrat

Prix unitaires

2. Intitulé du programme

Programme d’Appuis institutionnels au secteur des Infrastructures

3. Financement

Programme Indicatif National 11ème FED – Convention de Financement MG/FED/039-935

4. Eligibilité et règles d’origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement – consortium – de soumissionnaires] qui sont établies dans un État membre de l'Union européenne, dans un État ACP, ou dans un pays ou sur un territoire autorisé par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé (voir également le point Base juridique ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales.

Pour le Royaume-Uni candidats ou soumissionnaires: veuillez noter qu'à la suite de l'entrée en vigueur de l'accord de retrait UE-Royaume-Uni * le 1er février 2020 et en particulier les articles 127, paragraphe 6, 137 et 138, les références aux personnes physiques ou morales résidant ou établies dans un État membre de l'Union européenne et aux marchandises originaires d'un pays éligible, au sens du règlement (UE) n ° 236/2014 ** et de l'annexe IV du partenariat ACP-UE Accord ***, doit être compris comme incluant les personnes physiques ou morales résidant ou établies au Royaume-Uni et les marchandises originaires du Royaume-Uni ****. Ces personnes et biens sont donc éligibles dans le cadre de cet appel.

* Accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

** Règlement (UE) n ° 236/2014 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2014 établissant des règles et procédures communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure.

*** Annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, telle que révisée par la décision 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE (JO L196 / 40 du 3.7.2014)

**** y compris les pays et territoires d'outre-mer entretenant des relations spéciales avec le Royaume-Uni, conformément à la quatrième partie et à l'annexe II du TFUE.

5. Candidature

Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou groupement de ces personnes (consortium) peut soumettre sa candidature.

Un consortium peut être un groupement permanent doté d'un statut juridique ou un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique. Tous les membres d'un consortium (c'est-à-dire, le chef de file et tous les autres membres) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.

La participation d'une personne physique ou morale inéligible (au sens du point 11) entraînera l'élimination automatique de la candidature concernée. Si cette personne fait partie d'un consortium, son élimination entraînera celle du consortium dans son ensemble.

6. Nombre de candidatures ou d'offres

Une personne physique ou morale ne peut soumettre plus d'une candidature ou plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (comme entité juridique individuelle ou comme chef de file ou membre d'un consortium présentant une candidature). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une candidature ou plus d'une offre, toutes les candidatures et offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.

En cas de lots, les candidats ou soumissionnaires ne peuvent soumettre qu'une candidature et qu'une offre par lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

7. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de 5 % du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le marché sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins-disante.

9. Réunion d'information et/ou visite du site

Aucune réunion d'information n'est prévue

10. Validité de l'offre

Les offres doivent rester valables pendant une période de 3 mois à compter de la date limite de soumission des offres. Dans des circonstances exceptionnelles et avant l'expiration de la période de validité, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la validité de leurs offres pour une durée spécifique.

11. Interdiction des alliances entre des soumissionnaires retenus sur la liste restreinte

Toute offre reçue de la part de soumissionnaires comprenant des sociétés autres que celles mentionnées sur les formulaires de candidature ayant servi à l'établissement de la liste restreinte sera éliminée de la présente procédure restreinte, sauf si le pouvoir adjudicateur l'autorise au préalable (voir le guide pratique section 2.6.3). Les candidats invités à soumissionner ne peuvent ni s'associer ni établir de relations sous-contractuelles entre eux concernant le marché en question.

12. Situations d'exclusion

Les candidats ou les soumissionnaires doivent joindre à leur formulaire de candidature ou à leur offre une déclaration signée, incluse dans le formulaire type de candidature ou d'offre, attestant qu'ils ne se trouvent dans aucune des situations d'exclusion visées à la section 2.6.10.1 du **guide pratique (PRAG)**.

Les candidats figurant sur les listes des mesures restrictives de l'UE (voir la section 2.4 du PRAG) au moment de la décision d'attribution sont exclus de l'attribution du contrat.

13. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

14. Nombre de candidats invités à soumissionner

Sur la base des candidatures reçues, entre 4 et 8 candidats seront invités à présenter une offre détaillée dans le cadre du présent marché. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au minimum de 4, le pouvoir adjudicateur pourra inviter les candidats qui satisfont aux critères à présenter une offre. Si le nombre des candidats éligibles satisfaisant aux critères de sélection est supérieur au maximum autorisé, le pouvoir adjudicateur les classera en fonction des critères de réévaluation indiqués ci-dessous.

15. Date prévue d'envoi des invitations à soumissionner

Mars 2021

16. Date prévue pour le début d'exécution du marché

Août 2021

17. Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre des tâches est fixée à vingt-quatre (24) mois à partir de la date de début d'exécution.

CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION

18. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux candidats. Dans le cas où les candidatures seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition expresse contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et sociétés unipersonnelles qui travaillent comme sous-traitants.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants :

- 1) Capacité économique et financière** (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du formulaire de candidature pour les marchés de services et du point 3 du

bordereau de soumission pour un marché de fournitures). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices clos.

- Le Chiffre d'affaires annuel moyen du candidat pour les trois derniers exercices pour lesquels les comptes annuels sont clos, doit être supérieur à EUR 500 000.
- le rapport de liquidité générale (actif à court terme/passif à court terme) pour le dernier exercice clos doit être d'au moins 1. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci

2) Capacité professionnelle (à préciser en fonction des points 4 et 5 du formulaire de candidature pour les contrats de services et en fonction des points 4 et 5 du bordereau de soumission pour un marché de fournitures). La période de référence correspond aux trois dernières années précédant la date limite de soumission.

Le candidat doit disposer d'au moins 3 personnes faisant partie des effectifs permanents du candidat et qui travaillent dans la mise en œuvre de projets et programmes de coopération dans le domaine routier ou de transport routier.

3) Capacité technique du candidat (à préciser en fonction des points 5 et 6 du formulaire de candidature). La période de référence correspond aux trois dernières années précédant la date limite de soumission.

a) le candidat a fourni des services dans le cadre d'au moins un marché doté d'un budget annualisé d'au moins 550 000 EUR dans le domaine d'appui institutionnel du secteur routier ou transport routier.

b) Le candidat ou le chef de file du consortium (dans le cas d'un consortium), a réalisé, au cours de la période de référence au moins deux (2) marché d'assistance technique à la mise en œuvre de projet(s) ou programme(s) de coopération dans le domaine routier ou de transport routier, auprès d'institutions publiques ou de cellules de projet, dans un pays figurant parmi la liste des Pays les Moins Avancés, pour un montant supérieur à 600 000 EUR.

Cela signifie que le contrat auquel se réfère le candidat peut avoir été commencé à tout moment au cours de la période indiquée, mais qu'il ne doit pas nécessairement être achevé au cours de cette période, ni être mis en œuvre pendant toute la période considérée. Les candidats peuvent se référer soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s'ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ne sont pas encore achevés. Seule la partie exécutée de manière satisfaisante au cours de la période de référence sera prise en considération. Cette partie devra être étayée par des pièces justificatives (déclaration ou attestation de l'entité qui a attribué le marché, preuve du paiement) détaillant également sa valeur. Si un candidat a mis en œuvre le projet dans un consortium, le pourcentage que le candidat a accompli avec succès doit ressortir clairement des documents justificatifs, ainsi qu'une description de la nature des services fournis si les critères de sélection relatifs à la pertinence de l'expérience ont été utilisés.

Une expérience antérieure qui aurait abouti à une rupture de contrat et une résiliation de la part d'un pouvoir adjudicateur, ne peut pas être utilisée comme référence.

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur les capacités d'autres entités, il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché par la production de l'engagement écrit de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, sont tenues au respect des mêmes règles d'éligibilité – notamment celle de nationalité – et doivent satisfaire aux critères de sélection pour lesquels l'opérateur économique a fait valoir leurs capacités. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. La preuve de la capacité de cette entité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Si plus de huit candidats éligibles satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, leurs points forts et leurs points faibles doivent être réexaminés afin d'établir un classement de leurs candidatures et d'identifier les huit meilleurs candidats ayant participé à la procédure. Les seuls critères de comparaison additionnels qui seront pris en considération dans le cadre de ce réexamen sont, dans l'ordre dans lequel ils figurent ci-après, les suivants :

- le plus grand nombre de références répondant au critère 3.a du point 18 ;
- le plus grand nombre de références répondant au critère 3.b du point 18

19. Critères d'attribution

Le meilleur rapport qualité/prix.

22. Modalités de présentation des candidatures et renseignements à fournir

Les candidatures doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de candidature standard, dont le format et les instructions doivent être strictement respectés. Ce formulaire de candidature est disponible à l'adresse Internet suivante:

<https://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?isAnnexes=true>

La candidature doit être accompagnée d'une déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion et de sélection, sur la base du modèle disponible à l'adresse internet suivante:

<https://ec.europa.eu/europeaid/prag/document.do?isAnnexes=true>

Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la candidature ne sera pas pris en considération.

23. Modalités d'envoi des candidatures

Les candidatures doivent être transmises en français exclusivement au pouvoir adjudicateur sous enveloppe scellée :

- SOIT par la poste ou par service de courrier privé , auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi, à:

*Monsieur Le Directeur du BACE
Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure
Ministère de l'Economie et des Finances
Bâtiment Ex-Ambassade des USA, 1er étage,
en face de l'établissement English Teaching Program Antsahavola
Antananarivo 101 - Madagascar*

- SOIT par dépôt directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur par le candidat en personne ou par tout mandataire du candidat, contre accusé de réception signé et daté, auquel cas l'accusé de réception fait foi, à l'adresse suivante :

*Monsieur Le Directeur du BACE
Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure
Ministère de l'Economie et des Finances
Bâtiment Ex-Ambassade des USA, 1er étage,
en face de l'établissement English Teaching Program Antsahavola
Antananarivo 101 - Madagascar*

Les heures d'ouverture du pouvoir adjudicateur sont de **08:00 à 12:00 et 13:00 à 16:00 (heure locale)**

L'intitulé du marché et le numéro de l'avis de marché (voir avis de marché) doivent figurer lisiblement sur l'enveloppe contenant la candidature et doivent être mentionnés dans toute correspondance ultérieure avec le pouvoir adjudicateur.

Les candidatures soumises de toute autre façon seront écartées.

En soumettant une candidature, les candidats acceptent d'être tenus informés de l'issue de la procédure par voie électronique. Une telle notification est réputée avoir été reçue le jour de son envoi, par le pouvoir adjudicateur, à l'adresse électronique mentionnée dans la candidature.

24. Date limite de soumission des candidatures

L'attention du candidat est attirée sur le fait qu'il existe deux systèmes différents pour l'envoi des candidatures: soit par courrier postal ou par service de courrier privé, soit par remise en mains propres.

Dans le premier cas, la candidature doit être envoyée avant la date et l'heure limite de soumission, le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt¹ faisant foi, mais dans le second cas, c'est l'accusé de réception délivré au moment de la remise en mains propres de la candidature qui fera foi.

La date limite de soumission des candidatures est indiquée dans l'avis de marché au point IV.2.2.

Toute candidature envoyée au pouvoir adjudicateur après cette date limite ne sera pas prise en considération.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficacité administrative, rejeter toute candidature soumise dans les délais mais reçue, pour une raison indépendante du pouvoir adjudicateur, après la date d'approbation officielle du rapport de liste restreinte, si l'acceptation des candidatures

¹ Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

présentées en temps voulu mais arrivées tardivement avait pour effet de retarder considérablement la procédure d'évaluation ou de compromettre des décisions déjà prises et notifiées.

25. Clarifications sur l'avis de marché

Des clarifications peuvent être demandées au pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante baon@moov.mg au plus tard 21 jours avant la date limite de dépôt des candidatures indiquée à la section

IV.2.2) de l'avis de marché.

Les clarifications seront publiées sur TED eTendering accessible depuis le portail F & T <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/home>

au plus tard 5 jours avant la date limite de dépôt des candidatures.

26. Modification ou retrait des candidatures

Les candidats peuvent modifier ou retirer leurs candidatures moyennant une notification écrite avant la date limite de remise des candidatures. Aucune candidature ne saurait être modifiée après ce délai.

La notification de modification ou de retrait doit être rédigée et présentée conformément au point précédent. L'enveloppe extérieure (et, le cas échéant, l'enveloppe intérieure) doit porter la mention «modification» ou «retrait», selon le cas.

27. Langue opérationnelle

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

28. Base juridique

Annexe IV de l'accord de partenariat entre les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et modifié à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010. La référence renvoie à l'annexe IV telle que révisée par la Décision n° 1/2014 du Conseil des ministres ACP-UE du 20 juin 2014.

29. Informations complémentaires

Les données financières à fournir par le candidat dans le formulaire de candidature standard doivent être exprimées en EUR. Le cas échéant, lorsqu'un candidat se réfère à des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en EUR est faite selon le taux de change InforEuro du mois de janvier 2021, disponible à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/budget/graphs/inforeuro.html>.